

**ISO**

*annulée  
remplacée par*

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

*3606*

**RECOMMANDATION ISO  
R 1165**

**TUBES EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LE TRANSPORT DES FLUIDES**

**TUBES EN POLYCHLORURE DE VINYLE NON PLASTIFIÉ (PVC)**

**TOLÉRANCES SUR LES ÉPAISSEURS DE PAROIS JUSQU'À 6 mm**

**1<sup>ère</sup> ÉDITION**

**Janvier 1970**

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1165, *Tubes en matières plastiques pour le transport des fluides – Tubes en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC) – Tolérances sur les épaisseurs de parois jusqu'à 6 mm*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 5, *Tuyauteries et raccords*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

Les travaux relatifs à ce sujet aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En novembre 1967, ce Projet de Recommandation ISO (N° 1332) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	R.A.U.
Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Irlande	Suède
Canada	Israël	Suisse
Chili	Italie	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. Dém. P. de	Nouvelle-Zélande	Turquie
Danemark	<del>Norvège</del>	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	Yougoslavie
France	Pologne	

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Japon

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en janvier 1970, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## TUBES EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LE TRANSPORT DES FLUIDES

## TUBES EN POLYCHLORURE DE VINYLE NON PLASTIFIÉ (PVC)

## TOLÉRANCES SUR LES ÉPAISSEURS DE PAROIS JUSQU'À 6 mm

## 1. OBJET

La présente Recommandation ISO s'applique aux tubes de section circulaire en polychlorure de vinyle non plastifié destinés au transport des fluides, dont les épaisseurs de parois sont inférieures ou égales à 6 mm (0,236 in).

Elle spécifie les écarts admissibles sur ces épaisseurs de parois.

## 2. DÉFINITIONS

2.1 *Épaisseur nominale (e)*. Épaisseur de la paroi du tube telle qu'elle est calculée selon la formule donnée au chapitre 5 des Recommandations ISO/R 161, *Tubes en matières plastiques pour le transport des fluides (Diamètres extérieurs et pressions nominales) – Partie I : Série métrique* et ISO/R 330, *Tubes en matières plastiques pour le transport des fluides (Diamètres extérieurs et pressions nominales) – Partie II : Série en inches*, arrondie au 0,1 mm (0,004 in) immédiatement supérieur.

2.2 *Épaisseur quelconque (e<sub>i</sub>)*. Résultat de la mesure de l'épaisseur de la paroi du tube en un point quelconque, arrondi au 0,05 mm (0,002 in) immédiatement supérieur.

## 3. TOLÉRANCES

L'écart entre l'épaisseur nominale (*e*) et une épaisseur quelconque (*e<sub>i</sub>*), (*e<sub>i</sub>* - *e*) doit être positif de la forme  $\begin{matrix} +y \\ 0 \end{matrix}$  où *y* est égal à 0,1 *e* + 0,2 mm (0,1 *e* + 0,008 in).

Le résultat de ce calcul doit être arrondi au 0,1 mm (0,004 in) immédiatement supérieur.